

https://actu.fr/normandie/barfleur_50030/parc-eolien-au-large-de-barfleur-6-candidats-preselectionnes_41365571.html

Parc éolien au large de Barfleur : 6 candidats présélectionnés

Le choix de 6 candidats sélectionnés pour participer à une phase de dialogue concurrentiel, pour le futur parc éolien de Barfleur (Manche), a été annoncé ce lundi 26 avril 2021.



On connaîtra en 2022 le lauréat du parc éolien en mer au large de Barfleur, qui devrait être opérationnel en 2028. Six candidats sont pour le moment présélectionnés. (©DR)

Par **Jean Lavalley** Publié le 26 Avr 21 à 20:33

Après le **débat public organisé entre novembre 2019 et août 2020**, le gouvernement a retenu le 4 décembre dernier **une zone de 500 km² au large de Barfleur** pour implanter le **quatrième parc éolien normand en mer**, le huitième au niveau national. Un parc qui se distingue des précédents par la puissance installée, 1 GW environ.

[À lire aussi](#)

- [Projet éolien au large du Cotentin : « La côte mérite qu'on la respecte » rappelle cette association](#)

6 candidats présélectionnés

La [Commission de régulation de l'Énergie](#) (CRE) a lancé la procédure d'appel d'offres le 15 janvier 2021.

Les candidats avaient jusqu'au 12 mars pour se faire connaître. Le gouvernement, dans un communiqué diffusé ce lundi 26 avril, en a retenu 6 pour participer à la phase suivante, le dialogue concurrentiel.

Ces candidats sont les suivants :

- le **consortium Eoliennes en Mer Manche Normandie**, une société de projet d'EDF Renouvelable et de Maple Power, une joint-venture entre Enbridge (déjà partenaire d'EDF sur les parcs de Courseulles et Fécamp) et la société d'investissement CPPIB,
- **Iberdrola Renovables France**, qui va développer le parc de Saint-Brieuc,
- **Ocean Winds**, co-entreprise dédiée à l'éolien en mer détenue par ENGIE et EDPR, déjà associés sur le parc de Dieppe-Le Tréport,
- **Shell**,

- le **consortium formé par les groupes Total et RWE,**
- le consortium formé par **Vattenfall, wpd (partenaire d'EDF à Courseulles et Fécamp) et la Banque des Territoires.**

Je me réjouis de l'ouverture du dialogue concurrentiel de ce quatrième appel d'offres et de l'intérêt qu'il suscite, qui souligne le dynamisme économique du secteur. Les conditions de vents et les fonds marins au large de la Normandie sont très favorables à l'éolien en mer posé, ce qui permet d'installer des éoliennes qui produisent beaucoup d'énergie, dans des conditions économiques compétitives.

Barbara Pompili Ministre de la Transition écologique

[À lire aussi](#)

- [Cotentin : une association veut « faire entendre sa voix » face au projet de parc éolien en mer](#)

Un dialogue concurrentiel

Avec cette pré-sélection, Barbara Pompili ouvre aujourd'hui officiellement la phase de dialogue concurrentiel. Issu de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et adapté aux spécificités de l'éolien en mer, ce dialogue concurrentiel vise à réduire les coûts des projets et à sécuriser leur réalisation, en donnant la possibilité aux candidats d'améliorer leurs offres au cours de la procédure.

Durant les prochains mois, l'Etat va ainsi échanger avec les candidats sur un projet de cahier des charges. Celui-ci intègre d'ores et déjà les remarques formulées par le public lors du débat organisé en 2019 et 2020 par la CNDP, en particulier une meilleure prise en compte de l'environnement et des activités de pêche, une amélioration des retombées économiques locales et des incitations à une mise en œuvre rapide des projets en mer et à terre.

La désignation du lauréat est prévue pour 2022 en vue d'une mise en service du parc envisagée en 2028.